ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »
Art. 78 et 83 loi du 24/07/66
Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Laëtitia BAUDUIN agissant en qualité de Conseiller Professionnels

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de mille euros 1 000 € a été versée à un compte bloqué n°23139438906
Pour la société en formation SAS Abl Surf Hotel .
A l'agence de Biscarrosse.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
M Antoine BEDERE	500 € cinq cent euros
M Gaspard PILCH	500 € cinq cent euros

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Biscarrosse le 17/12/2024

Signature,

CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE
AGENCE DE BISCARROSSE
82, rue Jules Ferry 40600 BISCARROSSE
Tél. 05 58 71 31 44 - Fax 05 58 78 78 98
credit-agricole.biscarrosse@ca-aquitaine.fr